

FOLIO GOLD

Version 1 - Cette version remplace toutes les éditions précédentes.

Date de révision 19.05.2011

Date d'impression 19.05.2011

SECTION 1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/ DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/ L'ENTREPRISE

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit : FOLIO GOLD

Design code : A9652B

No. d'enregistrement spécifique du produit : 9938/B

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation : Fongicide

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : Syngenta Crop Protection nv
Rue de Tyberchamps 37
B-7180 Seneffe
Belgique

Téléphone : +32 (0)64/52.24.60

Téléfax : +32 (0)64/52.24.69

Adresse e-mail : contact@syngenta.be

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence : Centre Antipoisons: 070 245 245 Téléphone d'urgence en cas d'accident de distribution ou de transport(24/24h): 03 575 03 30

SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification conformément aux Directives UE 67/548/CEE ou 1999/45/CE

N, Dangereux pour l'environnement

Xn, Nocif

Xi, Irritant

, Sensibilisant

R20: Nocif par inhalation.

R36/37/38: Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau.

R40: Effet cancérigène suspecté - preuves insuffisantes.

R43: Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

R50/53: Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

2.2 Éléments d'étiquetage

FOLIO GOLD

Version 1 - Cette version remplace toutes les éditions précédentes.

Date de révision 19.05.2011

Date d'impression 19.05.2011

Étiquetage: Directives UE 67/548/CEE ou 1999/45/CE

Symbole(s)



Dangereux pour l'environnement



Nocif



Irritant



Sensibilisant

Phrase(s) R	:	R20 R36/37/38 R40 R43 R50/53	Nocif par inhalation. Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau. Effet cancérogène suspecté - preuves insuffisantes. Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau. Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
Phrase(s) S	:	S 2 S13 S20/21 S23 S24 S36/37 S35 S61	Conserver hors de la portée des enfants. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Ne pas respirer le brouillard de pulvérisation. Éviter le contact avec la peau. Porter un vêtement de protection et des gants appropriés. Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes les précautions d'usage. Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité.
Étiquetage supplémentaire	:	Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour l'homme et l'environnement. SPe 3 Pour protéger (les organismes aquatiques/les plantes non cibles/les arthropodes non cibles/les insectes), respecter une zone non traitée de (distance à préciser) par rapport à (la zone non cultivée adjacente/aux points d'eau). Usage réservé aux utilisateurs professionnels. SP 1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. (Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface./Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes.) SPo 2 Laver tous les équipements de protection après utilisation. Ne pas pénétrer dans des cultures/surfaces traitées avant que le dépôt de pulvérisation ne soit complètement sec.	

FOLIO GOLD

Version 1 - Cette version remplace toutes les éditions précédentes.

Date de révision 19.05.2011

Date d'impression 19.05.2011

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

- chlorothalonil

2.3 Autres dangers

Aucun à notre connaissance.

SECTION 3. COMPOSITION/ INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.2 Mélanges

Composants dangereux

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE Numéro d'enregistrement	Classification (67/548/CEE)	Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)	Concentration
métalaxyl-M	70630-17-0	Xn R22 R41	Acute Tox.4; H302 Eye Dam.1; H318	3 % W/W
chlorothalonil	1897-45-6 217-588-1	T+, N R26 R37 R40 R41 R43 R50/53	Acute Tox.2; H330 Carc.2; H351 STOT SE3; H335 Eye Dam.1; H318 Skin Sens.1; H317 Aquatic Acute1; H400 Aquatic Chronic1; H410	39,7 % W/W

Les substances pour lesquelles il existe, en vertu des dispositions communautaires, des limites d'exposition professionnelle.

Pour le texte complet des Phrases-R mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

SECTION 4. PREMIERS SECOURS

4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux : Se munir de l'emballage, de l'étiquette ou de la fiche de données de sécurité lorsque vous appelez le numéro d'urgence de Syngenta, un centre anti-poison ou un médecin, ou si vous allez consulter pour un traitement.

Inhalation : Amener la victime à l'air libre.
Respiration artificielle en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire.
Coucher la personne concernée et la maintenir au chaud.
Appeler immédiatement un médecin ou un Centre AntiPoison.

FOLIO GOLD

Version 1 - Cette version remplace toutes les éditions précédentes.

Date de révision 19.05.2011

Date d'impression 19.05.2011

- Contact avec la peau : Enlever immédiatement tout vêtement souillé.
Laver immédiatement et abondamment à l'eau.
Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin.
Laver les vêtements contaminés avant une nouvelle utilisation.
- Contact avec les yeux : Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes.
Enlever les lentilles de contact.
Un examen médical immédiat est requis.
- Ingestion : En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.
Ne PAS faire vomir.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes : Pas d'information disponible.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Conseil médical : Il n'y a pas d'antidote spécifique disponible.
Traiter de façon symptomatique.

SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 Moyens d'extinction

Moyen d'extinction - pour les petits feux
Utiliser de l'eau pulvérisée, de la mousse résistant à l'alcool, de la poudre sèche ou du dioxyde de carbone.
Moyen d'extinction - pour les grands feux
Mousse résistant à l'alcool
ou
Eau pulvérisée

Ne pas utiliser un jet d'eau concentré, qui pourrait répandre le feu.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Le produit contenant des composants organiques combustibles, en cas d'incendie, une fumée dense et noire formée de produits de combustion dangereux va se dégager (voir chapitre 10).
L'inhalation de produits de décomposition peut entraîner des problèmes de santé

5.3 Conseils aux pompiers

Porter une combinaison de protection complète et un appareil de protection respiratoire autonome.

Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.

FOLIO GOLD

Version 1 - Cette version remplace toutes les éditions précédentes.

Date de révision 19.05.2011

Date d'impression 19.05.2011

Refroidir par pulvérisation d'eau les récipients fermés se trouvant à proximité de la source d'incendie.

SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger.

Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Contenir et collecter le matériel répandu à l'aide d'un matériau absorbant non combustible, (p.e. sable, terre, kieselgur, vermiculite) et le mettre dans un conteneur pour l'élimination conformément aux réglementations locales / nationales (voir chapitre 13).

En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

6.4 Référence à d'autres sections

Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8.

Se référer aux considérations relatives à l'élimination dans le chapitre 13.

SECTION 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Pas de mesures spéciales de protection requises pour la lutte contre le feu.

Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

Équipement de protection individuel, voir section 8.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Pas de conditions spéciales de stockage requises.

Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé.

Conserver hors de la portée des enfants.

Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

FOLIO GOLD

Version 1 - Cette version remplace toutes les éditions précédentes.

Date de révision 19.05.2011

Date d'impression 19.05.2011

Produits phytosanitaires autorisés: Pour une utilisation correcte et sûre de ce produit, veuillez vous référer aux conditions d'homologation indiquées sur l'étiquette du produit.

SECTION 8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/ PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 Paramètres de contrôle

Composants	Limite(s) d'exposition	Catégorie de Valeurs Limites d'Exposition	Source
métalaxyl-M	10 mg/m ³	8 h VME	SYNGENTA
chlorothalonil	0,1 mg/m ³	8 h VME	SYNGENTA

Les recommandations suivantes concernant le contrôle de l'exposition/la protection individuelle sont destinées à la fabrication, la formulation, l'emballage et l'utilisation du produit.

8.2 Contrôles de l'exposition

- Mesures d'ordre technique : Les recommandations suivantes concernant le contrôle de l'exposition/la protection individuelle sont destinées à la fabrication, la formulation, l'emballage et l'utilisation du produit. Pour des usages commerciaux et /ou l'usage agricole, consultez l'étiquette du produit.
- : Retenue et/ou séparation sont les mesures de protection technique les plus fiables si l'exposition ne peut être éliminée. L'importance de ces mesures de protection dépend des risques réels en service. Si des brumes ou des vapeurs volatiles sont générées, utiliser les systèmes locaux de contrôles et d'échappement. Evaluer l'exposition et utiliser toutes mesures supplémentaires pour garder le niveau en-dessous de toute limite d'exposition importante. Si nécessaire, demander des recommandations supplémentaires concernant l'hygiène du travail.
- Mesures de protection : L'utilisation de mesures techniques devrait toujours avoir priorité sur l'utilisation de protection personnelle d'équipement. Pour la sélection de l'équipement de protection personnelle, demander un conseil professionnel approprié. L'équipement de protection personnelle devrait souscrire aux normes en vigueur.
- Protection respiratoire : Un filtre respiratoire à particules peut être nécessaire jusqu'à l'installation de mesures techniques efficaces. La protection fournie par des appareils respiratoires purifiant l'air est limitée. Utiliser un appareil respiratoire autonome dans les cas d'urgence, lorsque les niveaux d'exposition sont inconnus, ou en toute autre circonstance quand les appareils respiratoires purifiant l'air ne fournissent pas une protection adéquate.

FOLIO GOLD

Version 1 - Cette version remplace toutes les éditions précédentes.

Date de révision 19.05.2011

Date d'impression 19.05.2011

- Protection des mains : Des gants résistants aux produits chimiques devraient être utilisés. Les gants devraient être certifiés aux normes appropriées. Les gants devraient avoir une durée de vie appropriée à la durée de l'exposition. La durée de vie des gants varie selon l'épaisseur, le matériel et le fabricant. Les gants devraient être jetés et remplacés s'il y a le moindre signe de dégradation ou de perméabilité chimique.
Matière appropriée
Caoutchouc nitrile
- Protection des yeux : Si éventualité de contact avec les yeux, utiliser des lunettes entièrement fermées sur les cotés et résistant aux produits chimiques
- Protection de la peau et du corps : Evaluer l'exposition et sélectionner un équipement résistant aux produits chimiques, basé sur le potentiel de contact et les caractéristiques de pénétration du matériel utilisé pour les vêtements. Se laver avec du savon et de l'eau après avoir retiré les vêtements de protection. Décontaminer les vêtements avant réutilisation, ou utiliser de l'équipement jetable (combinaisons, tabliers, manches, bottes, etc.). Porter selon besoins:
Tenue de protection étanche à la poussière

SECTION 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

- État physique : liquide
Forme : liquide
Couleur : beige à gris
Odeur : donnée non disponible
Seuil olfactif : donnée non disponible
pH : 5 - 9 à 1 % w/v
Point/intervalle de fusion : donnée non disponible
Point/intervalle d'ébullition : donnée non disponible
Point d'éclair : ≥ 90 °C
Taux d'évaporation : donnée non disponible
Inflammabilité (solide, gaz) : donnée non disponible
Limite d'explosivité, inférieure : donnée non disponible
Limite d'explosivité, supérieure : donnée non disponible
Pression de vapeur : donnée non disponible
Densité de vapeur relative : donnée non disponible
Densité : 1,26 g/cm³ à 20 °C
Solubilité dans d'autres solvants : donnée non disponible
Coefficient de partage: n-octanol/eau : donnée non disponible
Température d'auto-inflammabilité : donnée non disponible

FOLIO GOLD

Version 1 - Cette version remplace toutes les éditions précédentes.

Date de révision 19.05.2011

Date d'impression 19.05.2011

Décomposition thermique	: donnée non disponible
Viscosité, dynamique	: 66,3 - 165 mPa.s à 40 °C
	: 83,1 - 199 mPa.s à 20 °C
Viscosité, cinématique	: donnée non disponible
Propriétés explosives	: Non-explosif
Propriétés comburantes	: donnée non disponible

9.2 Autres informations

Miscibilité	: Miscible
Tension superficielle	: 40,0 mN/m à 20 °C

SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1 Réactivité

Pas d'information disponible.

10.2 Stabilité chimique

Pas d'information disponible.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Aucun à notre connaissance.
Une polymérisation dangereuse ne se produit pas.

10.4 Conditions à éviter

Pas d'information disponible.

10.5 Matières incompatibles

Pas d'information disponible.

10.6 Produits de décomposition dangereux

La combustion ou la décomposition thermique libère des vapeurs toxiques et irritantes.

SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë par voie orale	: DL50 mâle rat, > 3.000 mg/kg
	: DL50 femelle rat, > 2.000 - < 3.000 mg/kg
Toxicité aiguë par inhalation	: CL50 rat, env. 0,23 mg/l , 4 h
Toxicité aiguë par voie cutanée	: DL50 rat, > 4.000 mg/kg
Corrosion cutanée/irritation cutanée	: lapin: Irritant(e)

FOLIO GOLD

Version 1 - Cette version remplace toutes les éditions précédentes.

Date de révision 19.05.2011

Date d'impression 19.05.2011

- Lésions oculaires graves/irritation oculaire : lapin: Irritant(e)
- Sensibilisation respiratoire ou cutanée : cochon d'Inde: Sensibilisant pour la peau
- Mutagénicité sur les cellules germinales
métalaxyl-M : N'a pas montré d'effets mutagènes lors des expérimentations animales.
chlorothalonil : N'a pas montré d'effets mutagènes lors des expérimentations animales.
- Cancérogénicité
métalaxyl-M : N'a pas montré d'effets cancérigènes lors des expérimentations animales.
chlorothalonil : Le chlorothalonil cause des tumeurs du rein chez le rat et la souris par un mode d'action non-génotoxique secondaire à la toxicité d'organe cible.
- Tératogénicité
métalaxyl-M : N'a pas montré d'effets tératogènes lors des expérimentations animales.
- Toxicité pour la reproduction
métalaxyl-M : Ne montre pas d'effets toxiques pour la reproduction lors d'expérimentations animales.
chlorothalonil : Ne montre pas d'effets toxiques pour la reproduction lors d'expérimentations animales.
- Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique
chlorothalonil : Peut irriter les voies respiratoires.
- Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée
métalaxyl-M : Aucun effet indésirable n'a été observé dans les tests de toxicité chronique.
chlorothalonil : Aucun effet indésirable n'a été observé dans les tests de toxicité chronique.

SECTION 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1 Toxicité

- Toxicité pour le poisson : CL50 *Salmo trutta* (truite), 0,09 mg/l , 96 h
- Toxicité pour les invertébrés aquatiques : CE50 *Daphnia magna*, 0,58 mg/l , 48 h
- Toxicité des plantes aquatiques : CE50r *Desmodemus subspicatus* (algues vertes), 57 mg/l , 72 h

FOLIO GOLD

Version 1 - Cette version remplace toutes les éditions précédentes.

Date de révision 19.05.2011

Date d'impression 19.05.2011

12.2 Persistance et dégradabilité

Stabilité dans l'eau

- métalaxyl-M : Dégradation par périodes de demi-vie: 22,4 - 47,5 jr
N'est pas persistante dans l'eau.
chlorothalonil : Dégradation par périodes de demi-vie: < 5 jr à 20 °C
N'est pas persistante dans l'eau.

Stabilité dans le sol

- métalaxyl-M : Dégradation par périodes de demi-vie: < 50 jr
Ne montre pas de persistance dans le sol.
chlorothalonil : Dégradation par périodes de demi-vie: env. 7 jr
Ne montre pas de persistance dans le sol.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

- métalaxyl-M : Bas potentiel de bioaccumulation.
chlorothalonil : Le chlorothalonil montre un faible potentiel de bioaccumulation.

12.4 Mobilité dans le sol

- métalaxyl-M : Le métalaxyl a une mobilité variant de faible à très grande, celle-ci dépendant du type de sol.
chlorothalonil : Le chlorothalonil montre une faible à légère mobilité dans le sol.

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

- métalaxyl-M : Cette substance n'est pas considérée comme persistante, ni bioaccumulable ni toxique (PBT).
Cette substance est considérée comme très persistante et très bioaccumulable (vPvB).
chlorothalonil : Cette substance n'est pas considérée comme très persistante ni très bioaccumulable (vPvB).
Cette substance n'est pas considérée comme persistante, ni bioaccumulable ni toxique (PBT).

12.6 Autres effets néfastes

Aucun à notre connaissance.

SECTION 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1 Méthodes de traitement des déchets

- Produit : Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec le produit ou le récipient utilisés.
Diluer les surplus de traitement environ 10 fois et pulvériser ceux-ci sur la parcelle déjà traitée, suivant les prescriptions d'emploi.
De façon à éviter tout surplus de traitement après l'application, on s'efforcera de calculer au mieux la quantité de bouillie à préparer, ou la quantité à appliquer, en fonction de la superficie à traiter et du débit par hectare.

FOLIO GOLD

Version 1 - Cette version remplace toutes les éditions précédentes.

Date de révision 19.05.2011

Date d'impression 19.05.2011

Emballages contaminés : Nettoyer soigneusement à l'eau les emballages vides, soit en utilisant le système de rinçage du pulvérisateur, soit par un rinçage manuel comportant trois agitations énergiques successives. Les eaux de ce rinçage devront être versées dans la cuve de pulvérisation. Les emballages ainsi rincés seront rangés et stockés dans un endroit sûr, puis amenés aux points de ramassage prévus à cet effet (Phytofar-Recover).
Ne pas réutiliser des récipients vides.
Éliminer comme déchets spéciaux conformément aux réglementations locales et nationales.

SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Transport par route (ADR/RID)

14.1 Numéro ONU: UN 3082
14.2 Nom d'expédition des Nations unies: MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (CHLOROTHALONIL)
14.3 Classe(s) de danger pour le transport: 9
14.4 Groupe d'emballage: III
Étiquettes: 9
14.5 Dangers pour l'environnement : Dangereux pour l'environnement

Transport maritime(IMDG)

14.1 Numéro ONU: UN 3082
14.2 Nom d'expédition des Nations unies: ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (CHLOROTHALONIL)
14.3 Classe(s) de danger pour le transport: 9
14.4 Groupe d'emballage: III
Étiquettes: 9
14.5 Dangers pour l'environnement : Polluant marin

Transport aérien (IATA-DGR)

14.1 Numéro ONU: UN 3082
14.2 Nom d'expédition des Nations unies: ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (CHLOROTHALONIL)
14.3 Classe(s) de danger pour le transport: 9
14.4 Groupe d'emballage: III
Étiquettes: 9

FOLIO GOLD

Version 1 - Cette version remplace toutes les éditions précédentes.

Date de révision 19.05.2011

Date d'impression 19.05.2011

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

aucun(e)

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

non applicable

SECTION 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une Evaluation du Risque Chimique n'est pas exigée pour cette substance.

SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS

Autres informations

Texte intégral des phrases R mentionnées sous les Chapitres 2 et 3:

R22	Nocif en cas d'ingestion.
R26	Très toxique par inhalation.
R37	Irritant pour les voies respiratoires.
R40	Effet cancérigène suspecté - preuves insuffisantes.
R41	Risque de lésions oculaires graves.
R43	Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
R50/53	Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Texte complet des Phrases-H citées dans les sections 2 et 3.

H302	Nocif en cas d'ingestion.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque des lésions oculaires graves.
H330	Mortel par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H351	Susceptible de provoquer le cancer.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

FOLIO GOLD

Version 1 - Cette version remplace toutes les éditions précédentes.

Date de révision 19.05.2011

Date d'impression 19.05.2011

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

Les modifications par rapport à la dernière version sont mises en évidence en marge. Cette version remplace toutes les éditions précédentes.

Les noms de produit sont une marque de fabrique ou marque déposée d'un groupe de Syngenta.
